

CONGRES DES ARBITRES

VILLENEUVE DE BERG, 20 septembre 2008

1) ACCUEIL

Je voudrais,

- remercier pour leur présence :
 - M. Claude PRADAL Maire de Villeneuve de Berg
 - M. Henri ESCALLIER Vice Président FFSB, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage
 - M. Gilles OZIL, Président du CBD 07
 - M. Marcel GINESTE Trésorier Général du CBD 07
 - M. André THOMAS Secrétaire Général du CBD 07
 - M. Marc VALAYER, Président de la Commission des Jeunes
 - M. Alain DELICHERE, Président de la Commission Technique et du Secteur Bouliste d' AUBENAS
 - MME PEYROUSE, Secrétaire administrative du CBD
 - M. NOYERIE, Président des Arbitres du CBD de la Drôme
 - M. Bernard THIVANT Président de l'AS de VILLENEUVE DE BERGet tous les collègues, actifs ou honoraires qui ont pu ou voulu assister à cette réunion.

- excuser :
 - M. Jean-Paul ROUX, Conseiller Général de l'Ardèche
 - Mme Sandra CHOPARD, Présidente de la Commission Féminine du CBD
 - M. Claude THEOULLIER, Arbitre Régionalretenus par ailleurs.

2) BILAN FINANCIER

Il est présenté par Jean MICHANIK. La cotisation annuelle des arbitres actifs et honoraires est fixée à 20 euros.

3) RETOUR SUR LA SAISON 2007-2008

➤ Quelques rappels

- Coup de tir avec but non annoncé
- Fin des parties au temps - *voir document joint ([annexe 1b](#))*

➤ Promotions

Eric CHANTRE a été nommé Arbitre Départemental Stagiaire au 01/04/2008. Toutes nos félicitations.

Jean-Marc OZIL et Marc GIFFON devrait passer respectivement les examens d'arbitre National et Régional dès la prochaine session.

➤ Incidents

Des incidents se sont à nouveau produits cette saison, lors d'une compétition à JOYEUSE (insultes envers un arbitre).

L'Arbitre concerné a établi un rapport dans la forme réglementaire.

Comme cela avait été décidé lors de notre AG de 2006, ce rapport a été transmis au Président du CBD qui a demandé la réunion du Conseil Disciplinaire **Régional** de 1^{ère} instance (le joueur incriminé appartenant à la Division Nationale).

L'affaire sera jugée fin septembre.

Je rappelle que lorsque des incidents graves se produisent (insultes, menaces, voies de fait...) l'arbitre doit établir un rapport.

POUR CELA :

1) Rappel :

Utiliser « tant que faire se peut » le carton jaune et éventuellement rouge.

Leur utilisation éventuelle est un élément positif dans un rapport

2) Quelques points à connaître et à bien comprendre :

- la grande majorité des cas va dépendre du Conseil Départemental de Discipline de 1^{ère} instance.
- Seul le Président du CBD peut le saisir, suite au(x) RAPPORT(S) des Arbitres, Délégués, Commissaires, dirigeants ou simples licenciés.
- Les arbitres et délégués disposent « du pouvoir de conserver les licences des joueurs impliqués dans des événements particulièrement graves ». Dans ce cas la (les) licence(s) devront être jointe(s) au RAPPORT. **Ceci implique que les licences ne doivent être rendues que lorsque les joueurs quittent la compétition.**
- Ce RAPPORT **étant communiqué au(x) joueur(s) intéressé(s)**, il ne doit contenir que la description des faits, sans autres considérations (jugement sur la gravité, proposition de sanction, démission, ...) sous peine de nullité.
- L'arbitre concerné, insulté, voire frappé ne peut faire appel d'une décision d'un Conseil de Discipline de 1^{ère} instance. Cette faculté est réservée au joueur concerné, au Président du CBD et au Président de la FFSB.
- Si seul le joueur concerné fait appel, cet appel est suspensif, sauf décision contraire de l'organe de 1^{ère} instance, et la sanction prononcée ne peut être aggravée.

3) La procédure qui sera suivie :

- Pour tout RAPPORT, rédigé dans la forme réglementaire indiquée ci-dessus, je demanderai **SYSTEMATIQUEMENT** au Président du CBD la saisine de l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance compétent.
- En cas d'insultes, de tentatives ou voies de faits, si l'arbitre concerné et moi-même jugeons insuffisantes les sanctions prononcées en 1^{ère} instance, je demanderai au Président du CBD, ou de la FFSB de saisir le Conseil National d'Appel.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, clairvoyance, application du règlement parfois dans son esprit plutôt qu'à la lettre, avertissement verbal,

C.B.D. DE L'ARDECHE

n'excluent ni la fermeté ni l'autorité et peuvent parfois éviter que le relevé d'infractions, au départ bénignes, ne dégénère.

➤ Anomalies

- Les ordres de missions de certains concours PROMOTION et même PROPAGANDES annulés n'ont pas été retournés au CBD ou à la FFSB. Cela entraîne à chaque fois des réclamations inutiles.
- Certains collègues oublient de renvoyer les fiches ou les envoient hors délais. Cela retarde le travail du classificateur.
- En cas d'indisponibilité de dernière minute, vous devez systématiquement me prévenir. C'est moi qui prend la décision de vous faire remplacer ou pas, et par qui. Il est inadmissible de transmettre directement l'ordre de mission d'une compétition à un collègue sans en informer le Président de la Commission d'Arbitrage.

➤ Recyclage:

A nouveau cette journée a été suivie de façon satisfaisante. Pour la troisième fois, elle s'est déroulée avec nos collègues de la Drôme. La réactualisation des connaissances, les rappels du règlement, des directives d'arbitrage appliquées par tous, des échanges sur des situations vécues sont indispensables. Tout arbitre absent sans justificatif à cette réunion devra prendre ses responsabilités.

4) MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

➤ Le RTI n'a subi aucune modification en ce début de saison. Par contre il a été réédité en 2008.

➤ Rappel des principales modifications du RS au 16/09/2008 - *voir document joint ([annexe 1](#))*

5) LA SAISON 2008-2009

➤ Les directives d'arbitrage:

Elles sont distribuées aux arbitres, avec les formulaires « rapports », la note concernant les – 18 et F – 18 et celle de la Fédération - *voir documents joints ([annexe 2](#) et [annexe5](#))*

➤ Réunion de Recyclage:

Elle aura lieu le samedi 14 mars 2009 à 9h 00, avec nos collègues de la Drôme à PRIVAS.

➤ Liste des Collectifs Jeunes:

Valable pour toute la saison sportive 2008-2009, elle sera distribuée aux arbitres dès parution.

6) LES EFFECTIFS

Le problème des effectifs reste toujours crucial.

En effet:

- M. BOUVERON ne peut pas effectuer, pour raisons médicales, de missions sous les boudromes couverts.
- M MAISONNAS, après presque 45 ans d'arbitrage a décidé de raccrocher définitivement la sacoche. C'est une décision courageuse que nous devons saluer et applaudir. (remise de la plaquette souvenir)
 - Heureusement que M. PRINTEMPS, après une année de disponibilité a décidé de reprendre du service.
 - Que M. PETROD accepte de « reprendre la sacoche », ponctuellement, sur le Secteur d'Annonay et uniquement pour des rencontres de Clubs Sportifs
 - Que M. CHANTRE rejoint la grande famille des Arbitres.

7) LE RECRUTEMENT

Pour la saison 2008-2009, personne n'a fait acte de candidature à la formation, malgré l'amende élevée infligée aux Clubs Sportifs qui n'ont pas d'Arbitre. La situation est donc toujours aussi préoccupante.

8) L'ARBITRAGE EN CLUBS SPORTIFS

Les principales dispositions réglementaires sont rappelées , ainsi que les dispositions pour l'arbitrage en N4 - *voir documents joints (annexe 6 et annexe 7).*

9) PLAN D'ARBITRAGE

➤ le nombre de concours PROPAGANDE pour les arbitres Nationaux et Régionaux est en légère baisse (3.3 en moyenne) car le nombre de compétitions de ce type est en régression.

D'autre part, les ordres de missions des concours PROPAGANDES, MASCULINS et FEMININS sont désormais envoyés **nominativement** par la FFSB, suivant un plan d'arbitrage que je dois lui adresser avant le 15 octobre. Je vous demande donc de m'indiquer vos indisponibilités par rapport à ce plan, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 10 octobre, en proposant, dans la mesure du possible, la solution de remplacement (nom et accord d'un collègue que vous aurez contacté).

➤ pour l'arbitrage des Clubs Sportifs, une seule défaillance sur des dates "chaudes" (27/10, 8/11, 13/12) ou 7 arbitres (sur 8 pratiquant les clubs) sont nécessaires provoquerait le "clash".

Concernant cet arbitrage, merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport au planning prévu, en sachant qu'elles poseraient à chaque fois des problèmes difficiles, voire insolubles, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1^{er} octobre afin que je n'établisse pas inutilement les ordres de missions.

- Concernant les concours Officiels (Eliminatoires de Secteurs et Fédéraux), merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport aux plannings prévus, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 15 mars 2008

S'il y a problème pour arbitrer un Propagande, un Elimatoire de Secteur ou un Fédéral, il faut me prévenir le plus rapidement possible, sinon: 3 ou 4 coups de téléphone pour trouver un nouvel arbitre; courriers à l'AS, au CBD, au nouvel arbitre, à la FFSB... que de temps et d'argent gaspillés!!

10) DIVERS:

➤ Tenues et matériels:

- Le Responsable est Jean MICHANIK. Lui signaler les problèmes éventuels.

- De nouvelles tenues sont disponibles pour les Arbitres de tous grades. Il y aura forcément une période de coexistence des 2 tenues. Les tenues de tous les arbitres nationaux sont renouvelées. Celles des collègues Régionaux et Départementaux le seront alors progressivement, selon l'usure ou en cas de nouvelles nominations. Tous les collègues bénéficiaires d'une nouvelle tenue devront conserver l'ancienne pour des problèmes d'uniformité éventuels.

- Comme M. NOYERIE et moi-même l'avons rappelé à nos Présidents de CBD respectifs, il est indispensable que tous les arbitres disposent d'une version à jour de la RS

➤ Le montant des indemnités d'Arbitrage est rappelé

➤ La répartition des compétitions est distribuée - *voir documents joints ([annexe 10](#) et [annexe13](#))*

➤ Prochain Congrès:

Il aura lieu dans le Secteur de TOURNON.

Arbitre Responsable: A. DUPIN

Date: 19 septembre 2009.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS
